

**Décret gouvernemental sur la rainette :
Les phases 1 à 4 du projet Symbiocité La Prairie seront complétées comme prévu**

LA PRAIRIE, le 22 juin 2016. – Après plusieurs mois de consultations et d’analyse, la portée du décret d’urgence de protection de la rainette à La Prairie a maintenant été définie : le décret permettra aux phases 1 à 4 du projet Symbiocité La Prairie de se réaliser tel que prévu. Ces phases pourront également inclure l’école et l’aréna projetés. De plus, les résidents pourront toujours avoir accès au parc de conservation pour un usage récréatif.

« Nous sommes satisfaits pour les acheteurs actuels et futurs que l’incertitude soit enfin levée et que les phases 1 à 4 puissent être complétées tel que prévu », déclare Ted Quint, président de Quintcap, la compagnie promotrice du projet. « Tous les engagements qui ont été pris par le promoteur et les constructeurs seront donc complètement respectés. Ce projet de haute qualité sis dans un milieu de vie exceptionnel pourra donc aller de l’avant », souligne-t-il.

Le décret d’urgence annule toutefois les phases 5 et 6 du projet. Ted Quint avoue être déçu de ce développement ainsi que des mécanismes de collaboration entre les deux paliers de gouvernement :

« Nous sommes surpris et déçus de cette décision et du fait qu’elle ne prévoit aucune compensation étant donné l’investissement substantiel fait dans les infrastructures du projet et dans le parc de conservation. Bien que la majeure partie de Symbiocité soit sauve, nous trouvons très dommage d’avoir à redessiner le projet après avoir obtenu tous les certificats d’autorisation et satisfait à toutes les hautes exigences du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC). Nous collaborons avec les ministères concernés depuis le début de la planification du projet en 2003, dont Environnement et Changement climatique Canada, qui n’avait pas émis d’interdiction ou d’avis défavorable à l’époque. Ce climat d’incertitude est inacceptable ».

Depuis 2014, Quintcap développe, de concert avec six constructeurs, le projet domiciliaire Symbiocité La Prairie, un projet situé dans le Parc de conservation du marais. Ce site naturel unique a donné au projet son caractère novateur et inspiré de nouvelles façons de faire, tant sur les plans de la construction que de la collaboration avec les différents partenaires et fournisseurs.

Parmi les mesures initiales déjà retenues par la Ville de La Prairie et par les promoteurs, citons la création d’un Parc de conservation de 9,5 millions de pieds carrés, l’aménagement dans celui-ci de quatre bassins de reproduction de la rainette, la suspension des travaux durant la période de reproduction de la rainette, le phasage des travaux de manière à permettre à la rainette de se déplacer progressivement des zones de développement vers les aires de conservation, l’érection d’une clôture afin d’assurer la protection du Parc de conservation et l’élaboration d’un suivi environnemental annuel afin d’assurer le rétablissement et la pérennité de la rainette dans l’aire de conservation.



— 30 —

Source : Quintcap inc.

Renseignements :

Caroline Lavoie
Tél. : 514 781-4501
clavoie@octanestrategies.com